

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légal et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1395

67 – BAS-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAVERNE

Ventes et cessions

948 007 570 RCS Saverne.

SENSTRONIC TECH.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 100000.00 EUR.

Adresse : 83, Route de Dettwiller, 67700 Saverne.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE SENSTRONIC TECH Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros Siège social : 83 route de Dettwiller – 67703 SAVERNE 948 007 570 RCS SAVERNE ET THEIA BidCo Société par actions simplifiée au capital de 5 500 000 euros Siège sociale : 83 route de Dettwiller - 67703 SAVERNE 917 965 816 RCS SAVERNE AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAVERNE du 14 juin 2024, la société SENSTRONIC TECH, SAS au capital de 100 000 euros dont le siège social est sis 83 route de Dettwiller - 67703 SAVERNE, immatriculée au RCS de SAVERNE sous le numéro 948 007 570, et la société THEIA BidCo, SAS au capital de 5 500 000 euros dont le siège social est sis 83 route de Dettwiller - 67703 SAVERNE, immatriculée au RCS de SAVERNE sous le numéro 917 965 816, ont établi le traité de fusion simplifiée par voie d'absorption de la société SENSTRONIC TECH par la société THEIA BidCo. La société SENSTRONIC TECH fait apport à la société THEIA BidCo de la totalité de son actif, soit 456 772 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 57 812 euros. La valeur nette des apports s'élève à 398 960 euros. La société THEIA BidCo détenant la totalité des 100 000 actions composant le capital social de la société SENSTRONIC TECH, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Prime de fusion : NEANT La fusion prend effet rétroactivement au 1er janvier 2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société SENSTRONIC TECH depuis le 1er janvier 2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société THEIA BidCo. La société SENSTRONIC TECH sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal Judiciaire compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal Judiciaire de SAVERNE pour les sociétés SENSTRONIC TECH et THEIA BidCo en date du 17 juin 2024. Pour avis.